

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.410
30 avril 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 30 avril 1987, à 10 heures

Président : M. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 410ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Conformément à son programme de travail, celle-ci poursuit aujourd'hui l'examen du point 8 de son ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement". En vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront prendre la parole sur tout sujet se rapportant aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs les représentants de l'Argentine, de la Pologne, du Canada et de la Suède. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Campora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, la Conférence du désarmement a bénéficié au mois d'avril des talents que vous avez déployés dans l'exercice de vos fonctions. La délégation argentine apprécie hautement les résultats que vous avez obtenus. Votre action a permis de faire apparaître les motivations véritables auxquelles obéissent les délibérations de la Conférence du désarmement. Votre effort mérite toute notre gratitude et nous sommes heureux de vous présenter nos chaleureuses félicitations.

La délégation argentine voudrait souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Agus Tarmidzi, de l'Indonésie, avec lequel elle espère entretenir les mêmes relations d'étroite coopération qu'avec son prédécesseur.

L'élaboration et la négociation d'accords sur le désarmement sont une tâche complexe, comme le savent bien tous ceux qui participent à cette conférence. Si notre tâche est complexe, c'est en grande partie parce qu'elle est tributaire d'une situation extérieure à ce forum. En effet, lorsque les tensions internationales sont vives, il est très difficile de faire progresser nos travaux. Nous avons vu que, jusqu'à présent, toutes les années de la décennie 80 se sont écoulées en vain. Depuis un couple d'années, le climat international s'est heureusement amélioré et, de ce fait, les perspectives de désarmement sont meilleures aussi.

Notre tâche est complexe pour d'autres raisons encore. Il n'est pas facile de délimiter un domaine d'activité de manière à en interdire les applications militaires, sans risquer d'affecter les utilisations pacifiques de cette même activité.

La dualité de la science et de la technologie, qui offre la possibilité d'applications pacifiques et militaires, crée le difficile problème de déterminer où se situe la ligne de démarcation. Il faut circonscrire le domaine d'activité interdit et soumettre cette interdiction à une surveillance et à une vérification sans pour autant nuire à l'exercice autorisé et légitime de cette activité dans le domaine civil.

On se heurte à la même difficulté lorsqu'il s'agit de proscrire une catégorie d'armes donnée. On a voulu, dans le passé, créer un régime de non-prolifération des armes nucléaires dont l'efficacité dans le temps est très discutée. La fabrication des armes nucléaires n'a pas cessé et de plus, la coopération internationale fait l'objet de contraintes rigides sous prétexte d'empêcher l'acquisition de ces armes par des pays autres que ceux qui se sont réservé le monopole de leur fabrication.

(M. Campora, Argentine)

A l'heure actuelle, l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques figure au nombre des objectifs les plus proches et les plus prometteurs de la Conférence du désarmement. Là encore, on voit la complexité de la tâche à accomplir pour imposer la certitude que les règles énoncées ne présentent pas de failles qui permettraient de détourner les activités de l'industrie chimique à des fins non autorisées par la convention. Cependant, nous devons en même temps veiller à ce que les normes visant à interdire la fabrication d'armes chimiques ne fassent pas obstacle au développement de l'industrie chimique à des fins civiles.

De même, on ne saurait admettre que les dispositions de la convention servent de prétexte pour brider la coopération internationale et limiter les bienfaits du développement de l'industrie chimique à une poignée de pays puissants, qui peuvent ainsi détenir en fait le monopole du progrès et des principales réalisations de l'industrie chimique, tout comme dans le passé, ils ont retiré de l'industrie de l'énergie nucléaire des avantages analogues qu'ils ont exploités pour créer un régime discriminatoire de non-prolifération des armes nucléaires.

Dans les domaines d'activité de la Conférence du désarmement, l'analyse des questions liées à la prévention de la course aux armements dans l'espace prend une importance croissante. On voit se reproduire à cet égard la situation qu'on vient de décrire et qui découle de l'ambivalence de la technologie spatiale, susceptible d'être utilisée à des fins pacifiques ou militaires.

L'examen des questions spatiales nous permet d'acquérir des connaissances croissantes sur les moyens de différencier les activités permettant l'exploitation pacifique de l'espace des activités de caractère militaire que déploient parallèlement les puissances dites spatiales.

On s'efforce progressivement d'inventorier les activités qui devraient être interdites dans les accords de désarmement éventuels, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le découpage complexe des domaines d'activités en vue d'interdire celles qui conduiraient à engager une course aux armements dans l'espace devra se faire avec le plus grand soin afin de ne pas entraver l'exploitation et l'exploration pacifiques de l'espace pour le bien de l'humanité.

En outre, la prévention de la course aux armements dans l'espace ne doit pas servir de prétexte pour limiter la coopération internationale ou pour imposer des embargos injustifiés sur le transfert et les exportations de matières et d'équipements destinés à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace.

On voit déjà apparaître la prétention de créer un régime de non-prolifération des armes spatiales, nonobstant le fait que la Conférence n'a pas réussi à définir ce qu'est une arme spatiale.

(M. Campora, Argentine)

Certes, il est légitime qu'une puissance spatiale ou un groupe de puissances veuillent conserver à leur profit l'avantage économique et, en particulier, les bénéfices qui s'attachent à l'exploitation de l'espace; mais il serait moralement injustifiable d'imposer sous prétexte de désarmement des conditions à la coopération internationale, face à des situations ou à des programmes spatiaux manifestement pacifiques.

Le désarmement ne doit pas donner lieu à des accords internationaux discriminatoires et inéquitables. C'est un processus qu'il faut envisager avec la souplesse voulue en fonction de situations spécifiques. Dans le cas contraire, si l'on ne tient pas compte des particularités, il sera difficile d'obtenir des résultats satisfaisants pour tous.

Il n'est peut-être pas inutile d'examiner les résultats du régime de non-prolifération des armes nucléaires à la lumière des travaux de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui s'est tenue ici du 23 mars au 10 avril derniers. Il apparaît à tous que la question principale que cette Conférence s'est efforcée de régler avait trait aux méthodes à employer pour harmoniser la promotion de la coopération internationale sans que cela entraîne une prolifération des armes nucléaires.

A notre avis, cette Conférence a été très utile, dans la mesure où elle a démontré la rigidité, qui ne se justifie pas, du système de non-prolifération actuellement en vigueur.

On a pu entendre les représentants de pays signataires du Traité de non-prolifération se plaindre amèrement de l'absence de coopération des pays dits fournisseurs. On a enregistré des plaintes analogues de la part de pays membres d'alliances militaires. Quant aux interventions de pays qui, comme l'Argentine, ne sont pas parties au Traité susmentionné et qui ont dénoncé les limitations imposées à la coopération internationale, elles n'ont certainement pas manqué.

A notre sens, on commet une erreur en subordonnant la coopération internationale à des conditions excessivement rigides qui vont au-delà de ce qui est raisonnable et nécessaire, en vue de limiter l'expansion de techniques sensibles pouvant avoir des applications militaires.

Les risques que fait courir une course aux armements aux niveaux mondial, régional ou sous-régional sont étroitement liés à l'existence de causes d'affrontement ou aux rapports de puissance qu'il y a entre les Etats. De toute évidence, dans toute région ou sous-région où il existe des rivalités entre Etats, le risque d'accroissement des budgets militaires est bien réel; mais il est évident aussi qu'il ne saurait y avoir de course aux armements dans une région ou sous-région dont les pays ont conclu des accords de coopération et se donnent des garanties mutuelles quant à l'application pacifique des techniques dites sensibles.

(M. Campora, Argentine)

Nous avons vu qu'un Etat peut être membre du Traité de non-prolifération et ne pas faire l'objet d'une coopération en matière d'énergie nucléaire, simplement parce qu'il appartient à une zone de conflit. En effet, les Etats dits fournisseurs soutiendront que s'ils n'apportent pas d'aide à ce pays, c'est en raison du risque que cette aide ne soit pas utilisée à des fins pacifiques. Cela revient à dire que le critère applicable pour contrôler efficacement l'utilisation non pacifique des techniques sensibles n'est pas seulement l'adhésion à un régime normatif rigoureux, puisqu'il existe des Etats qui font partie de ce régime, mais qui ne reçoivent pas d'aide du fait que la région à laquelle ils appartiennent regroupe des pays entre lesquels il existe des tensions.

Nous pensons que les garanties mutuelles dont peuvent convenir les pays d'une même région ou d'une même sous-région doivent être acceptées sur le plan international. Interdire l'accès aux applications pacifiques des techniques sensibles à des pays d'une sous-région qui se donnent mutuellement des garanties d'une telle utilisation équivaut à les priver sans motif valable de la possibilité de bénéficier des avantages économiques découlant de ces techniques, dans l'intérêt de leurs peuples respectifs.

Mon pays aspire à avoir sa part d'avantages et de développement économique résultant des avances de la science moderne.

A la dernière Assemblée générale, la délégation argentine, désireuse de réaliser l'objectif indiqué dans la présente intervention, a coparrainé la résolution 41/11, qui a été présentée par la délégation brésilienne en vue de faire de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération.

La zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud suppose la transparence de la conduite des pays qui en font partie. Ce principe doit être reconnu par la communauté internationale et, tout particulièrement, par les pays qui disposent aujourd'hui de techniques de pointe de nature à assurer le progrès de l'humanité, afin qu'ils s'ouvrent à la coopération internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a prononcées à mon adresse. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'ambassadeur Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à accueillir le nouveau représentant de l'Indonésie à la Conférence du désarmement, l'ambassadeur Tarmidzi. La délégation polonaise sera heureuse de poursuivre les relations de collaboration qu'elle a toujours eues avec la délégation indonésienne.

Alors que la session de printemps de la Conférence du désarmement s'achève, je voudrais partager avec vous quelques réflexions sur ses résultats. En dépit de quelques progrès, d'un meilleur climat politique et d'un solide échange de vues sur plusieurs questions, nous n'avons obtenu aucun résultat tangible excepté pour les armes chimiques. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne tout l'ensemble des questions prioritaires relatives au nucléaire. Cela ne peut manquer de susciter un sentiment de déception,

(M. Turbanski, Pologne)

surtout étant donné les faits nouveaux intervenus dans d'autres instances de désarmement et, en particulier, toute la série de pourparlers entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les dernières propositions avancées par l'Union soviétique, notamment en ce qui concerne les missiles de portée intermédiaire et de théâtre, sont la preuve convaincante d'une nouvelle mentalité politique et d'une conception dynamique du désarmement. C'est bien là ce dont nous avons besoin au sein de notre Conférence qui, de façon générale, ne saurait être qualifiée d'instance de désarmement dynamique. A ce jour, elle n'a pas su mettre suffisamment à profit son caractère unique pour saisir les occasions qui se présentaient. C'est comme si l'évolution récente lui échappait.

La Conférence peut et doit jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions aux problèmes actuels les plus cruciaux. Cela est particulièrement vrai à ce stade des relations internationales, alors que de nouveaux espoirs et une nouvelle attente semblent se dessiner et qu'aucune occasion ne doit être perdue. Si la Conférence du désarmement ne veut pas en être réduite à jouer un rôle marginal dans l'évolution de la situation, elle doit être non seulement un miroir, mais encore une source indépendante de pensée et d'énergie nouvelle.

Une fois de plus, la Conférence n'a pu constituer de comités spéciaux au titre des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, et surtout - je le souligne - sur la question d'une interdiction des essais nucléaires, qui non seulement est la priorité des priorités, mais est aussi, à notre avis, la question qui se prêterait le mieux maintenant à des négociations au sein de la Conférence. De plus, malgré les efforts déployés par de nombreuses délégations et par une succession de présidents - et, à ce propos, je tiens tout particulièrement à mettre l'accent sur vos propres efforts au mois d'avril, Monsieur le Président, et faire mienne l'évaluation de l'orateur précédent, l'ambassadeur Campora - malgré ces efforts donc, qui visaient à nous tirer de l'impasse, aucun travail tangible n'a été fait sur ces questions, si ce n'est dans le cadre de débats en plénière et à la réunion du Groupe spécial d'experts sismologues. Comme aux sessions précédentes, cette déplorable situation est imputable avant tout au fait que certaines délégations répugnent à engager de véritables négociations. Nous avons l'espoir que les efforts déployés pour entamer des travaux de fond sur ces questions se poursuivront durant la session d'été et qu'ils porteront enfin leurs fruits.

La Conférence est parvenue à établir des comités spéciaux sur deux autres questions liées au désarmement nucléaire, celles des armes radiologiques et d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. En dépit des efforts énergiques de son Président, l'ambassadeur Meiszter, de la Hongrie, le Comité spécial des armes radiologiques n'a pas été en mesure d'entamer un débat de fond. C'est à se demander si certaines délégations ont perdu tout intérêt pour les "volets" A et B.

La situation à laquelle nous sommes confrontés au sein du Comité spécial au titre du point 6 est assez insolite; à l'évidence, l'heure est venue de désigner un président.

(M. Turbanski, Pologne)

Le Programme global de désarmement est encore en cours d'élaboration. Nous notons que, sous l'habile direction de l'ambassadeur García Robles, certains progrès ont été enregistrés sur des questions en suspens, notamment la vérification et les armements classiques. Nous avons l'espoir que la Conférence disposera d'un projet de texte avant la fin de la session d'été.

J'ai déjà présenté les vues de la délégation polonaise au sujet des travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les travaux ont commencé, encore qu'un temps précieux ait été perdu. Il serait prématuré de faire une évaluation quelconque de ce que le Comité a accompli à la présente session; aussi me bornerai-je à souligner que la délégation polonaise souhaiterait que le Comité déploie, au cours de la session d'été, des efforts plus intenses et mieux orientés. Nous avons l'espoir que le Séminaire de Montréal apportera une contribution nouvelle et importante aux travaux de la Conférence en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La situation en ce qui concerne les travaux du Comité spécial des armes chimiques incite bien davantage à l'optimisme que le tableau d'ensemble des activités de la Conférence - témoin : le dernier "texte de base" de la Convention, qui reflète le stade actuel des négociations et qui a été soumis au Comité par son Président. La nouvelle méthode de travail du Comité spécial - celle des groupes de questions, qui offre sans doute une formule souple - s'est révélée utile; elle a aussi montré, une fois de plus, que le Président avait la compétence et le savoir-faire voulus pour nous conduire de la façon la plus efficace vers notre objectif final - une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Je tiens à remercier l'ambassadeur Ekéus et les coordonnateurs de groupe pour les efforts qu'ils ont déployés et pour la contribution qu'ils ont apportée durant la première partie de la session.

Grâce à la contribution active de nombreuses délégations au cours de la session de printemps, des pas importants ont été faits qui augurent de nouveaux progrès, en particulier pour les questions au sujet desquelles l'Union soviétique a avancé des idées et des propositions nouvelles. A notre avis, les travaux du Comité et des groupes de travail ont été solides et fructueux - mais rien n'est fait, pourrait-on dire, avant que le point final n'ait été mis. Aussi gardons-nous bien d'oublier que, en dernière analyse, notre tâche n'est pas seulement d'avancer dans nos travaux mais d'achever le texte de la convention. A cet égard, je me permettrai d'appeler à nouveau votre attention sur la déclaration concernant l'interdiction des armes chimiques faite en mars 1987 par les Etats parties au Traité de Varsovie, dans laquelle ceux-ci rappelaient qu'ils étaient prêts à éliminer définitivement ces armes de destruction massive.

Si l'on considère l'état actuel des travaux du Comité, on constate que presque toutes les questions importantes touchant l'article IV (Armes chimiques) ont été tirées au clair et réglées, à la seule exception des points qui portent sur les principes et l'ordre d'élimination des armes chimiques. Toutefois, à cet égard aussi, des propositions concrètes et utiles ont été avancées par les délégations. Il semble que, pour trouver une solution

(M. Turbanski, Pologne)

mutuellement acceptable à ce stade, il faille non pas se livrer à des études conceptuelles ou surmonter des désaccords de principe, mais plutôt faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis. De l'avis de la délégation polonaise, un règlement en la matière aurait aussi une certaine signification psychologique, car on touche là au cœur même de la convention.

Il en va de même en ce qui concerne l'article V (Installations de fabrication d'armes chimiques).

Il est clair, cependant, que l'accord final sur les articles IV et V dépend de l'issue des travaux sur la définition, entre autres, des armes chimiques, des agents de guerre chimique et des installations de fabrication d'armes chimiques.

Il sera aussi nécessaire de définir avec précision ces termes dans le contexte de l'article VI. Pour toutes ces raisons, nous appuyons la proposition faite le 16 avril par le représentant de la Chine, l'ambassadeur Fan, et qui tendait à ce que nous fassions un effort pour déterminer plus exactement ce que nous entendons par "armes chimiques". Afin de nous assurer contre toute ambiguïté une fois que la Convention sera entrée en vigueur, nous devrions éviter toute imprécision de caractère conceptuel tant dans le texte de la convention proprement dite que dans celui de chacune des annexes qui en font partie intégrante.

A notre avis, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la non-fabrication. Il semble que ce sur quoi il importe le plus de s'entendre pour que des progrès tangibles soient possibles, c'est sur la question des niveaux seuils de production pour les installations fabriquant des produits chimiques des catégories 2, 3 et 4. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits. Pour progresser encore dans cette voie, il faut que toutes les délégations sans exception adoptent maintenant une approche dynamique et constructive.

L'une des questions en suspens est celle des accords types que conclurait l'Autorité internationale avec les Etats parties intéressés. Une étude très utile de cette notion a été faite au cours de la présente session, mais il faudra encore y consacrer beaucoup d'énergie. Cependant, le règlement de certains problèmes liés aux accords types n'est guère possible si l'on n'a pas une connaissance exacte des installations pertinentes. Bien que, dans une certaine mesure, l'expérience de l'AIEA puisse être mise à profit pour élaborer un accord type, il ne faut pas négliger les caractéristiques très particulières de l'industrie chimique.

La série de discussions informelles sur le concept et les modalités de l'inspection par mise en demeure qu'a organisées le Président du Comité spécial a été utile, à notre avis. Avec certaines déclarations faites en plénière, en particulier par les délégations de l'URSS et des Etats-Unis, ces discussions ont permis de mieux comprendre les différentes positions et mis plus clairement en évidence les éléments d'entente.

(M. Turbanski, Pologne)

Les délégations ont avancé de nombreuses propositions sur la question, qui doivent être examinées de près par le Comité ou par le groupe de travail concerné. Plusieurs délégations, dont la polonaise, jugent les propositions du Royaume-Uni très intéressantes et utiles, en particulier l'idée d'instituer des procédures de substitution. Comme toute idée nouvelle, celle-ci doit être approfondie puis évaluée à nouveau en toute objectivité. C'est pourquoi nous lançons un appel aux délégations qui, à ce stade, ne sont pas disposées à envisager la possibilité d'élaborer des procédures de substitution, afin qu'elles participent à l'effort commun pour développer cette idée qui, nous le pensons, pourrait nous aider à résoudre le problème de l'inspection par mise en demeure.

S'agissant de la structure et des fonctions du Comité consultatif, les délégations ont, dans l'ensemble, adopté une approche qui nous paraît réaliste.

Au stade où en sont arrivées les négociations relatives aux armes chimiques, nous pourrions tout aussi bien trouver des solutions rationnelles à de nombreux problèmes que perdre de vue le sens même des pourparlers en discutant interminablement de détails techniques, sur lesquels nous pourrions trancher mieux et plus rapidement par la suite. A mon avis, les délégations commencent à comprendre que nous devrions éviter la seconde possibilité.

Dans l'ensemble, la délégation polonaise est satisfaite des résultats obtenus; ils auraient cependant pu être plus significatifs si certains n'avaient pas ralenti délibérément le rythme des travaux. Il se peut que les délégations ne soient pas d'accord sur l'importance des progrès enregistrés par le Comité spécial des armes chimiques. Je crois pour ma part que, étant donné l'état déjà avancé mais aussi complexe des négociations, même des progrès modestes sont un acquis précieux.

En bref, il semble y avoir de bonnes raisons d'être optimiste quant à l'issue de la session d'été, qui revêtira sans doute une importance cruciale pour le sort de la convention relative aux armes chimiques. Nous continuons à penser qu'un pas décisif peut et doit être fait avant la fin de la session de 1987. Nous avons aussi l'espoir que les délégations mettront à profit l'intersession pour préparer le terrain en vue de travaux efficaces et fructueux cet été.

Comme certains orateurs l'ont déjà souligné, un fait nouveau encourageant est intervenu en ce qui concerne le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Conformément à la décision prise à la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen de la convention, la Réunion consultative d'experts scientifiques et techniques a élaboré les modalités d'un échange d'informations et de données sur les centres et laboratoires de recherche, les épidémies de maladies infectieuses et autres phénomènes analogues provoqués par des toxines, ainsi que sur les moyens de promouvoir la coopération pacifique en matière de recherche biologique.

(M. Turbanski, Pologne)

La délégation polonaise se félicite des résultats obtenus, encore que, à son avis, l'échange de données à l'échelon international et les autres mesures prévues eussent pu être plus larges. Comme d'autres, elle pense néanmoins qu'un progrès important a été fait vers l'accroissement de la confiance entre les Etats parties et en vue du renforcement de l'efficacité de la convention. Elle espère que de nouvelles mesures visant à renforcer les procédures de vérification établies par la convention, seront prises dans un avenir proche. A cet égard, des propositions appropriées ont été faites par les pays socialistes tant à la deuxième Conférence d'examen qu'à la Réunion consultative d'experts scientifiques et techniques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et de ses mots aimables à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Beesley.

M. BEESLEY (Canada) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous renouveler mes remerciements pour le rôle extrêmement constructif que vous avez joué en tant que Président dans des circonstances particulièrement difficiles. Comme vous le savez, je suis de ceux, et ils sont nombreux, qui ont appuyé fermement vos efforts pour établir une base de travail concernant les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, les principaux points où la Conférence traite de questions nucléaires. Je continue d'espérer qu'à la session de juin nous pourrons nous appuyer, pour aller de l'avant, sur les fondements que vous avez posés.

Lorsque j'ai évoqué la vigueur et la vitalité de votre pays, qui sont attestées par les champions de grande classe qu'il a fournis dans les domaines du tennis et du hockey, je ne savais pas - puisque cela s'est produit hier soir - que la Tchécoslovaquie ferait de nouveau des prouesses en sport lors d'une importante rencontre à Vienne, avec la Suède, dont le représentant ici est inscrit sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui. Toute plaisanterie mise à part, il ne serait pas si mauvais pour nous d'avoir présent à l'esprit, dans ce forum, le précédent d'une compétition sportive dans laquelle il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu, car nous savons bien que c'est seulement sur cette base que peut reposer une limitation efficace et durable des armements ou un accord de désarmement. Peut-être serait-il encore plus approprié de mentionner une autre rencontre sportive importante qui a eu lieu hier à Vienne entre l'URSS et le Canada. Non seulement il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu, mais la délicate option zéro-zéro s'est imposée. Pour parler plus sérieusement, je souhaiterais que tous nos différends et confrontations se limitent au domaine sportif, et que le jeu, comme le résultat, soient du même ordre.

Avant de poursuivre, je voudrais m'associer aux autres délégations pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tarmidzi, qui représente un pays avec lequel le Canada entretient depuis longtemps de très étroites relations.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est non pas pour faire à un tour d'horizon s'apparentant à ceux que nous avons entendus avec intérêt aujourd'hui, mais simplement pour rendre compte d'un Atelier sur la vérification sismologique, qui s'est tenu au Canada l'an dernier, et pour donner des informations préalables sur un autre Atelier concernant l'espace dont j'ai déjà parlé et qui est prévu pour le milieu du

(M. Beesley, Canada)

mois de mai, à Montréal. Ces Ateliers ont un point commun : ils ont trait à la vérification d'accords éventuels dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, questions auxquelles le Canada attache un très haut degré de priorité. J'évoquerai également quelques problèmes précis de vérification qui intéressent nos négociations sur une convention relative aux armes chimiques, pour laquelle le Canada effectue aussi des recherches de caractère très concret.

S'agissant de la première question, je voudrais présenter un document de travail relatif au point 1 de l'ordre du jour (Interdiction des essais nucléaires) et dans lequel il est rendu compte des travaux d'un Atelier sur l'échange de tracés sismiques que le Canada a accueilli au mois d'octobre 1986, à Ottawa.

En plusieurs occasions, j'ai souligné ici l'importance qu'attache le Canada à l'interdiction complète des essais nucléaires. La réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais, négocié et vérifiable, constitue pour le Canada un objectif fondamental en matière de limitation des armements et de désarmement, objectif qu'il continuera à rechercher avec vigueur, persévérance et détermination.

Malheureusement, il n'existe ni raccourci ni panacée pour atteindre cet important objectif. Il ne peut l'être que par des mesures réalistes et concrètes qui instaureront la confiance nécessaire pour nous permettre d'aller de l'avant. Il est extrêmement décevant de voir qu'au cours de cette session de printemps, nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord sur le mandat d'un organe subsidiaire chargé de l'interdiction complète des essais. Cet échec, on ne saurait l'imputer à aucun de nos présidents successifs. Une entente sur la création d'un comité spécial nous permettrait de progresser de façon concrète, pragmatique et constructive. J'espère que nous pourrons mieux faire au cours de la session d'été.

Nous avons constamment indiqué que le Canada attache une importance particulière à l'amélioration des moyens de vérification d'une interdiction complète des essais. Il consacre à la vérification sismologique un volume considérable de ressources humaines et financières, tant sur le plan national qu'international. Comme vous le savez, les mesures qu'il a prises comprennent notamment un important perfectionnement des principales installations sismologiques situées au nord du pays et l'octroi d'un appui à la recherche sismologique fondamentale.

Afin d'accélérer les travaux du Groupe d'experts scientifiques, le Canada a organisé à Ottawa, au mois d'octobre dernier, un Atelier sur l'échange des données de niveau II en vue de résoudre certains problèmes dans ce domaine. Je suis heureux de présenter aujourd'hui le document CD/753, daté du 28 avril, auquel sont annexés les travaux de l'Atelier d'Ottawa. Comme l'indique ce document, l'Atelier, auquel participaient 43 représentants de 17 pays, a donné lieu à des recommandations techniques précises sur les méthodes, les protocoles et les formats pour l'échange de données sur les tracés sismiques.

(M. Beesley, Canada)

Le résultat de ces travaux a déjà été soumis par la délégation canadienne au Groupe d'experts scientifiques, principal organe de coordination des efforts internationaux visant à établir un réseau de surveillance sismologique efficace à l'échelle mondiale - et j'insiste sur ces mots : un réseau de surveillance sismologique efficace à l'échelle mondiale - sous forme de recommandations pour l'échange de tracés sismiques dans ce système éventuel. J'espère que ces travaux seront utiles à tous les membres de la Conférence du désarmement. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les délégations qui ont félicité le Gouvernement canadien d'avoir accueilli cet Atelier, mais je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas, au nom de mon gouvernement, notre gratitude aux participants qui ont contribué à sa réussite.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans la réalisation d'une interdiction complète des essais. Comme on le sait, d'importants entretiens qui intéressent nos travaux se déroulent actuellement sur le plan bilatéral et nous espérons qu'ils aboutiront à des résultats qui serviront de base à la Conférence du désarmement pour les travaux de sa session d'été. A cet égard, le caractère complémentaire des négociations bilatérales et multilatérales a été reconnu par les Etats-Unis et l'URSS, qui ont tous deux rendu compte à la Conférence du désarmement de l'état d'avancement de leurs entretiens bilatéraux. Je suis de ceux qui se félicitent des rapports que nous avons reçus et, bien entendu, j'exprime l'espoir sincère que ce processus se poursuivra.

J'espère que le document de travail que j'ai présenté aujourd'hui non seulement montrera à nouveau le rôle important que la Conférence du désarmement peut jouer dans la réalisation d'une interdiction complète des essais, mais qu'il incitera la Conférence à créer un comité spécial dès que possible, afin de nous permettre d'avancer dans la tâche qui nous est confiée.

Je voudrais passer maintenant à la question de l'espace. Le régime juridique international qui régit actuellement les utilisations militaires de l'espace découle en majeure partie des traités et des accords négociés et conclus par les deux principales puissances spatiales. Bien qu'ils n'engagent pas directement d'autres pays, ces traités et accords, et plus particulièrement le Traité AM de 1972, constituent un élément important du cadre juridique existant, notamment parce qu'ils contribuent à rendre plus prévisibles les utilisations militaires du milieu spatial et qu'ils prévoient l'engagement d'adopter une attitude de coopération pour fixer, par voie de négociation, des limites convenues aux utilisations militaires de l'espace. Le Gouvernement canadien appuie fermement une telle approche et invite même les Etats-Unis et l'URSS à continuer de rechercher des moyens concertés d'utiliser l'espace, aux fins de la sécurité nationale, d'une manière conforme au principe général de la sécurité et de la stabilité internationales, c'est-à-dire de la sécurité de toutes les nations et de tous les peuples du monde.

Cependant, en ce qui concerne l'espace, la limitation des armements a toujours eu une large dimension multilatérale. Le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, à la négociation duquel j'ai eu le privilège de participer, a été et reste la pierre angulaire du régime juridique qui règle

(M. Beesley, Canada)

actuellement les activités spatiales, y compris certaines activités militaires. Le Canada estime que l'aspect multilatéral de la limitation des armements dans l'espace prend de plus en plus d'importance et qu'il continuera d'en être ainsi. L'approche de mon pays repose également sur la conviction que, dans ce contexte multilatéral, les problèmes de vérification prendront une signification particulière. Ainsi, le Canada s'est-il félicité qu'un Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace ait été créé en 1985, pour la première fois, et que le mandat en ait été renouvelé les années suivantes. Comme vous le savez, nous avons apporté chaque année une contribution substantielle aux délibérations de cet organe subsidiaire, notamment sous forme de documents de travail. Ces contributions correspondent aux travaux entrepris dans le cadre d'un programme de recherche soutenu et mené sous les auspices de l'Unité de recherche sur la vérification du Ministère des affaires extérieures.

Le Canada est profondément attaché au progrès des négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Les Canadiens s'intéressent particulièrement à l'aspect pratique des choses, ce qui explique en partie pourquoi nous avons choisi la recherche sur la vérification des accords de limitation des armements, domaine dans lequel nous pouvons et espérons apporter une contribution utile. Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Joe Clark, l'a dit, des procédures efficaces de vérification peuvent non seulement contribuer à assurer le respect des traités de limitation des armements, mais aussi en faciliter la négociation. C'est pour cette raison que le Canada s'efforce d'élaborer des procédures et des techniques de vérification répondant aux exigences concrètes des accords de limitation des armements qui sont actuellement en cours de négociation ou sont envisagés.

Je voudrais maintenant présenter certaines recherches entreprises au Canada, grâce aux efforts conjugués du gouvernement, de la communauté universitaire et du secteur commercial. Rien n'illustre mieux mon propos que les recherches relatives à l'espace. Les activités canadiennes dans ce domaine tendent à élaborer et à suivre une approche à la fois pratique et novatrice.

Au cours des dernières années, l'une des réalisations majeures entreprises dans le cadre du programme de recherche sur la vérification du Ministère canadien des affaires extérieures a consisté à réunir des équipes d'experts du secteur public, des universités et du monde de l'industrie pour étudier comment les connaissances et techniques spatiales canadiennes pourraient s'appliquer au processus de vérification de la limitation des armements. Ces recherches ont abouti au concept de PAXSAT, pax en latin signifiant paix - que le Président du Comité spécial de l'espace veuille bien m'excuser d'apporter cette précision dont il n'a pas besoin. Ce concept est axé sur l'évaluation de la possibilité d'appliquer les techniques de télédétection spatiale aux tâches de vérification dans le contexte de la limitation multilatérale des armements et du désarmement.

Les recherches effectuées au titre de PAXSAT sont centrées sur deux applications potentielles de la télédétection spatiale à la vérification multilatérale de la limitation des armements. La première est la

(M. Beesley, Canada)

télédétection espace-espace (que nous appelons PAXSAT A), qui porte sur la vérification des accords concernant des objets spatiaux. La seconde, qui fait appel à la télédétection espace-sol (que nous appelons PAXSAT B), est axée sur les moyens d'aider à la vérification des accords relatifs aux forces classiques. Je voudrais examiner succinctement et en termes très généraux ce concept canadien assez particulier, en dégageant les grandes lignes du problème de la vérification multilatérale de la limitation des armements et en présentant les principales hypothèses qui sous-tendent les projets canadiens issus de ce concept.

D'entrée, les recherches entreprises dans le cadre de PAXSAT ont permis de cerner les principales réalités et tendances techniques, politiques et militaires liées à la question spatiale. De ce fait, certaines considérations, exposées ci-après, sont au centre du concept PAXSAT et colorent les perspectives de création effective d'un système multilatéral de vérification.

Tout d'abord, il faut pouvoir envisager un accord multilatéral significatif pour justifier le niveau de perfectionnement de la technique et les dépenses financières qu'exige l'élaboration effective d'un système de vérification technique aussi avancé.

Deuxièmement, les parties à un tel accord multilatéral devraient au moins pouvoir, si elles le souhaitent, participer aux procédures de vérification prévues.

Troisièmement, l'emploi du système PAXSAT devrait être lié à un traité : il ne serait utilisé que pour les accords auxquels il s'applique expressément, dans le cadre d'un processus global de vérification visant ces seuls accords.

Quatrièmement, le traité soumis à vérification établirait l'autorité politique nécessaire en ce qui concerne le mécanisme de vérification et son fonctionnement.

Cinquièmement, les besoins techniques seraient couverts collectivement par les participants et il va de soi que tous les Etats y auraient accès.

Sixièmement, PAXSAT serait fondé, dans la mesure du possible, sur la technologie librement accessible à l'heure actuelle, sans exiger de perfectionnements importants et coûteux. La technologie dont dispose le secteur commercial canadien s'est avérée suffisante pour servir de base aux études PAXSAT.

Bien que les recherches ne soient pas achevées, on en est déjà au point où l'on peut commencer à en évaluer la faisabilité technique, au moins de façon provisoire. L'Atelier que le Canada accueillera à Montréal le mois prochain, auquel nous sommes heureux d'apprendre que vous assisterez, Monsieur le Président, et auquel toutes les délégations ici présentes ont été invitées à participer, fournira l'occasion de plus amples discussions et d'une explication plus détaillée de ce concept. Nous avons également l'intention de faire rapport à ce sujet à la Conférence du désarmement au mois de juin, après l'intervalle qui sépare les deux parties de la session.

(M. Beesley, Canada)

Avant de conclure, je voudrais passer à un autre problème d'importance majeure, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques, qui reste l'élément le plus actif de notre ordre du jour. Le Canada est heureux de voir que l'élan imprimé aux négociations en 1985 et 1986, sous l'impulsion de deux présidents des plus compétents, s'affirme à la présente session de la Conférence, sous l'habile direction de l'ambassadeur Ekéus. Nous nous proposons de continuer à participer activement à ces négociations. Au début de la partie estivale de la session, la délégation canadienne, comme par le passé, fournira à tous les participants un recueil à jour de tous les documents de la Conférence du désarmement qui ont trait à nos négociations sur les armes chimiques.

Les déclarations faites ici cette semaine quant à de nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques dans la guerre du Golfe sont une preuve tangible de la nécessité d'accélérer délibérément ces négociations. Elles soulignent également l'importance qu'il y a de prévoir dans le traité en voie de négociation une interdiction complète et vérifiable allant au-delà de l'emploi des armes chimiques et englobant obligatoirement la détention, la destruction, etc. Le Canada se félicite de l'initiative prise récemment par le Secrétaire général de l'ONU d'enquêter sur les récentes allégations faisant état de l'emploi d'armes chimiques.

La vérification de ces allégations d'emploi d'armes chimiques ou à toxines est une question à laquelle le Canada a consacré un effort de recherche considérable. Nous avons entrepris nos propres activités d'enquête en ce qui concerne certaines des allégations faites dans le passé. Nous nous sommes appuyés sur l'expérience ainsi acquise et sur celle d'autres personnes pour établir des rapports adressés au Secrétaire général de l'ONU. En décembre 1985, nous avons présenté à celui-ci un manuel qui traitait de façon détaillée et systématique divers aspects de ces enquêtes portant sur la procédure. Ce manuel a également été soumis par la suite à la Conférence. Je tiens à annoncer que le Canada maintient ses activités de suivi sur d'autres aspects pratiques et techniques de ces enquêtes et que les résultats en seront communiqués sous peu à l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci ne sera pas la seule à en disposer, car les travaux du Canada dans ce domaine s'inspirent d'une approche pragmatique et opérationnelle qui, à notre avis, est essentielle si l'on veut conclure des accords effectivement vérifiables. Je ne suis pas en mesure d'indiquer sous quelle forme exactement ces résultats seront communiqués, mais je suis certain qu'ils seront utiles à tous les membres de la Conférence du désarmement. Je pense que lorsque nous serons à même de présenter celle-ci, au mois de juin, les recherches que nous avons effectuées et les résultats concrets auxquels elles auront abouti, tous les membres de la Conférence trouveront de l'utilité à notre rapport qui intéressera directement les négociations multilatérales sur les armes chimiques.

Les observations précédentes visent à illustrer l'approche que le Canada s'est constamment efforcé de suivre à la Conférence du désarmement. Plutôt que de nous perdre en discours, nous avons essayé d'apporter une contribution concrète, à l'aide de documents de travail et d'ateliers, et en nous attachant aux problèmes pratiques de la vérification de l'accord de limitation des armements que nous cherchons ensemble à réaliser.

(M. Beesley, Canada)

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada, l'ambassadeur Beesley, de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard. Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit, l'ambassadeur Ekéus, de la Suède.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole en ma qualité de président du Comité spécial des armes chimiques. Au mois d'août, le Comité devra mettre au point son rapport annuel à la Conférence, qui sera ensuite incorporé au rapport de celle-ci à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais aujourd'hui appeler l'attention de tous les membres de la Conférence sur le document CD/CW/WP.167, intitulé "Stade actuel des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques", et qui reflète l'état des négociations sur une convention à la fin de la première partie de la session de 1987 de la Conférence du désarmement. Ce n'est donc pas un rapport adressé à la Conférence ou à tout autre organe extérieur. Le document sera prêt demain dans toutes les langues de travail de la Conférence et le secrétariat m'a informé que des exemplaires en seront distribués demain dans les casiers de toutes les délégations.

Ce document a pour objet de faire le point des progrès réalisés dans les négociations et d'aider les délégations à poursuivre l'élaboration de la convention lorsque s'ouvrira la seconde partie de la session de 1987 de la Conférence du désarmement. Il n'engage aucune délégation à ce stade, mais vise à être un outil de travail et à servir de base aux négociations ultérieures. Le texte est fondé sur le rapport du Comité à la Conférence du désarmement sur les travaux effectués du 12 au 30 janvier 1987 (CD/734) et, en cela, il correspond à la formule du "texte provisoire" qui s'est révélée utile pour les travaux du Comité sous divers présidents.

Le "texte provisoire", tel qu'il était rédigé en février, a été amélioré à plusieurs égards importants. Des modifications ont été apportées à certains articles en fonction de nouvelles positions adoptées par les délégations. De nouveaux textes importants qui ont été mis au point au cours du printemps y ont également été inclus.

En outre, pour répondre aux critiques formulées par de nombreuses délégations, qui se plaignaient que l'ancienne présentation, dans laquelle les annexes figuraient au milieu des articles, rendait le projet de convention presque illisible dans les capitales nationales ou pour quiconque n'avait pas effectivement participé aux négociations à Genève, les éléments existants ont été remaniés. Dans le document CD/CW/WP.167, on trouvera au début tous les articles, puis les annexes correspondantes. Je suis convaincu que cette nouvelle présentation aidera tous les intéressés.

On peut à juste titre être satisfait du résultat des travaux accomplis par le Comité pendant les deux mois et demi de négociations qui ont eu lieu depuis le début de la session de 1987. De nombreuses délégations ont accompli un travail opiniâtre, ce qui a permis de réaliser des progrès considérables en peu de temps. Cela dit, je me dois de rappeler à la Conférence le travail qui reste à faire.

(M. Ekéus, Suède)

Bien qu'il existe une nette tendance à la convergence de vues entre les délégations sur certains problèmes politiques en suspens, voire sur la plupart d'entre eux, la négociation des solutions à y apporter constitue une tâche complexe et ardue. En outre, les problèmes techniques et juridiques à régler sont légion.

Si nous voulons faire de réels progrès vers l'objectif d'une convention dans un avenir prévisible, il faut nous attaquer, avec encore plus de vigueur et de fermeté, à ces problèmes. Les délégations devraient bien les connaître, après 15 ans de délibérations et plus de trois ans de négociations. Il n'y a donc aucune raison pour qu'elles ne puissent pas, en étudiant le texte provisoire, envisager les diverses solutions qui pourraient être viables. Ainsi, elles devraient être en mesure de se préparer au stade suivant des négociations, qui débute en juin, et d'agir avec plus de célérité et de résolution, sans toutefois renoncer à la prudence qui s'impose lorsqu'on traite de questions relatives aux intérêts vitaux de sécurité nationale des Etats.

De nombreuses délégations ont demandé que l'on n'organise pas de travaux dans le cadre du Comité d'ici la reprise, en juin, de la session de la Conférence. Elles estiment que ce temps leur est nécessaire pour effectuer des travaux intersessionnels dans leurs capitales respectives. Les crochets, les notes de bas de page et les blancs qui figurent dans le document CD/CW/WP.167 démontrent qu'il subsiste des problèmes qui, je l'espère, pourront être étudiés avec soin dans les capitales, afin que, lorsque nous nous retrouverons en juin, les délégations aient les instructions voulues pour négocier des solutions généralement acceptables. Toutes les autres questions en suspens, qu'elles soient ou non importantes, seront traitées à un moment ou un autre pendant la partie estivale de la session.

En tant que président du Comité spécial, je profiterai de nos vacances de mai pour examiner de quelle façon on peut améliorer l'organisation des travaux afin que, dès le mois de juin, le Comité soit à même de traiter de façon plus expéditive les nombreux problèmes techniques et de faire plus efficacement face au petit nombre de questions importantes non résolues.

Le Comité spécial a une dette de gratitude envers les coordonnateurs de ce point de l'ordre du jour, M. Nieuwenhuys, de la Belgique, M. Macedo, du Mexique et M. Krutzsch, de la République démocratique allemande, qui ont tous accompli avec conscience un travail assidu. Nous nous devons également de remercier le Secrétaire, M. Bensmail, M. Cassandra et Mme Darby, du secrétariat. Qu'il me soit également permis de remercier les nombreuses délégations qui, au cours de la session, ont eu des paroles aimables pour le Président du Comité.

En tant que représentant de la Suède, je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est donnée de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, l'ambassadeur Tarmidzi, de l'Indonésie, et lui donner l'assurance que la délégation suédoise coopérera étroitement avec lui. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Lechuga Hevia, pour le travail efficace et soutenu qu'il a effectué pendant le mois de mars. Enfin, je vous remercie d'avoir dirigé comme vous l'avez fait les travaux de la Conférence pendant le mois d'avril.

(M. Ekéus, Suède)

La qualité des normes professionnelles que vous avez établies, auxquelles s'ajoute votre vaste expérience de la diplomatie internationale, en particulier dans le domaine du désarmement, ont été profitables à tous les membres de la Conférence. Votre accession à la présidence avait fait naître en nous de grands espoirs, qui n'ont pas été déçus. Qu'il me soit permis également de dire, d'un point de vue strictement bilatéral, que je me félicite des résultats de la rencontre qui a eu lieu hier soir à Vienne entre la Suède et la Tchécoslovaquie; et ils ont été satisfaisants, du moins sur le plan diplomatique.

Pour le moment, nous vous souhaitons tous, Monsieur le Président, un séjour agréable et profitable à New York pour la session de la Commission du désarmement des Nations Unies et nous espérons que vous pourrez aussi prendre un repos bien mérité.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et de ses mots aimables à mon endroit. Ainsi s'achève la liste d'orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ?

Comme ce n'est pas le cas, je voudrais maintenant en venir à un autre sujet : il y a eu, vous le savez, des consultations à propos de la nomination du Président du Comité spécial rétabli au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Je suis heureux de vous informer que ces consultations sont maintenant achevées et qu'il y a eu consensus sur le nom du Président. Je propose donc à la Conférence de nommer l'ambassadeur Paul von Stülpnagel, de la République fédérale d'Allemagne, Président du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je tiens, au nom de la Conférence et en mon nom propre, à féliciter chaleureusement l'ambassadeur Stülpnagel de sa nomination à la présidence du Comité spécial. Nous lui adressons nos voeux de réussite dans l'exécution de sa tâche. Je suis sûr qu'il s'en acquittera avec la compétence et les talents diplomatiques qu'on lui sait. Je prie la délégation de la République fédérale d'Allemagne de transmettre à l'Ambassadeur nos félicitations. J'ai aussi la satisfaction de vous annoncer que j'ai appris du Président du Comité spécial des armes radiologiques que deux coordonnateurs ont été nommés. Pour les questions se rapportant à la voie A, il s'agit de M. Sadaaki Numata, conseiller, chef adjoint de la délégation japonaise, et, pour les questions relevant de la voie B, de M. Hadi Wayarabi, ministre conseiller, chef adjoint de la délégation indonésienne.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la première semaine de la seconde partie de la session annuelle. Ce calendrier a été établi en consultation avec le prochain Président de la Conférence et avec les présidents des comités spéciaux. Comme de coutume, il n'est qu'indicatif

(Le Président)

et pourra être modifié selon les besoins. C'est là une question sur laquelle pourraient s'entendre les présidents des organes subsidiaires, s'ils le jugent approprié. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Comme nous n'avons plus d'autre question à traiter aujourd'hui, je fais faire maintenant ma déclaration de clôture.

Dans quelques minutes va s'achever la première partie de la session de cette année. La Conférence a derrière elle trois mois de travail et il ne lui restera guère que deux mois et demi cet été avant de faire son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme cela est devenu de tradition à la Conférence du désarmement, la plus longue des deux parties de la session a été semée d'obstacles, encore qu'il y ait eu aussi des faits positifs. Les signaux positifs enregistrés viennent essentiellement de l'évolution dynamique, à l'heure actuelle, des négociations bilatérales soviéto-américaines sur les armes nucléaires et spatiales. Les importantes propositions faites tout récemment par l'Union soviétique, qui envisage l'élimination tant des missiles à portée intermédiaire que de courte portée déployés en Europe, offrent une chance réelle de réduire les risques d'affrontement militaire sur le continent européen ainsi que dans le monde. Nous sentons clairement aujourd'hui qu'un accord concret est à notre portée et, en soi, cela exerce une influence positive sur le climat politique international.

Toujours sur le plan positif, j'espère ne pas trop simplifier les choses en disant que, pour ce qui est des travaux de la Conférence du désarmement, presque tous les faits nouveaux constatés se sont produits au Comité spécial des armes chimiques. C'est l'an dernier, pourrait-on dire, que ce Comité a amorcé les travaux de cette année. En effet, au cours des consultations de l'automne, d'intéressantes propositions nouvelles ont été faites, qui ont donné lieu à un large examen. Puis en janvier, et tout au long de la session de printemps, le Comité spécial a poursuivi sans relâche – tant officiellement qu'officieusement, au grand complet ou en groupe restreint – son effort sous la présidence de l'ambassadeur Ekéus, de la Suède, et certaines des divergences qui subsistaient ont été aplaniées.

Il y a, à mon sens, deux points que nous considérons comme positifs. Nous avons maintenant une vue claire et complète de ce qui va se passer concernant les stocks d'armes chimiques, dès l'entrée en vigueur de la Convention et jusqu'à leur destruction totale. Il y aura tout d'abord des déclarations sur les armes chimiques que possède chaque Etat partie. L'emplacement exact des stocks et leur nature seront indiqués. Les installations de stockage seront fermées. Le transfert des armes chimiques vers les installations de destruction sera assuré. Enfin, les armes chimiques seront progressivement détruites. Toutes les activités susmentionnées seront vérifiées, y compris au moyen d'inspections internationales sur place. En ce qui concerne les installations de fabrication d'armes chimiques, les choses sont tout aussi claires pour l'essentiel.

(Le Président)

Après les derniers progrès enregistrés, on est maintenant à même de dire que le Comité spécial peut aller de l'avant et élaborer le texte final du projet de convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. On peut aussi dire que, si la bonne volonté politique l'emporte, ce processus ne devrait pas prendre trop de temps. De nombreuses délégations ont dit souhaiter qu'on mette cette année même la dernière main à la convention sur les armes chimiques. Je m'associe pleinement à ce voeu. En tout état de cause, il serait quelque peu prématuré de douter dès aujourd'hui de la possibilité d'arriver à ce but, alors que nous n'en sommes qu'à la fin du premier tiers de l'année 1987. Le document annoncé aujourd'hui par l'ambassadeur Ekéus et intitulé "Stade actuel des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques" aidera certainement les capitales à prendre pendant notre intersession les décisions nécessaires sur les problèmes en suspens.

Il serait malaisé, et cela prendrait beaucoup de temps, de trouver bien des éléments positifs sur d'autres points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je me bornerai donc à noter qu'en rétablissant le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a commencé ses travaux de fond au cours de la session de printemps, sous la présidence de l'ambassadeur Pugliese, on a fait un pas dans la bonne direction. L'expansion de la course aux armements dans l'espace est un danger majeur pour toutes les nations, y compris celles qui comptent emporter la supériorité militaire en conquérant l'espace. Je suis profondément convaincu qu'il est urgent d'élaborer des mesures nouvelles et précises de nature tenir l'espace à l'écart de tous les scénarios militaires et à préserver ce milieu. Il faut espérer que les travaux du Comité spécial, cet été, prépareront la voie pour que cette vue largement partagée fasse dès que possible l'objet d'un consensus. La conférence a tous les pouvoirs et les moyens voulus pour négocier l'adoption des mesures nouvelles qui s'imposent.

A propos de l'aspect positif des travaux de la session de printemps, je me garderai bien d'oublier de mentionner les efforts inlassables du Groupe d'experts scientifiques qui préparent actuellement l'expérience de transmission de données sur les tracés sismiques devant avoir lieu en 1988.

J'en arrive maintenant au volet négatif : il nous faut de nouveau constater que la Conférence n'est parvenue à se prononcer sur aucun des trois premiers points de son ordre du jour, sur les questions dites "nucléaires". Touchant l'interdiction des essais nucléaires, nous pouvons relever un certain paradoxe. Alors que des faits nouveaux et intéressants se sont récemment produits dans plusieurs pays et dans diverses instances, seule notre Conférence refuse avec entêtement de consacrer à cet important problème autre chose que des déclarations d'ordre général en séance plénière. Nous continuons à discuter de projets de mandat, à nous chicaner sur des mots et, pendant ce temps, les adversaires de l'interdiction des essais se félicitent en silence. Je maintiens que nous avons une certaine marge de manœuvre pour travailler sur le fond en vue de cet objectif et qu'il nous faut mettre cela à profit. C'est dans cet esprit que j'ai présenté un projet de mandat pour le Comité spécial sur le point 1 de notre ordre du jour, où il était stipulé que les travaux de fond que nous entreprendrions seraient considérés comme un premier pas vers la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de

(Le Président)

mener à son terme l'examen de la proposition du Président. Cependant, au cours de consultations officieuses à ce sujet, l'opinion s'est imposée que cette proposition jetait les bases d'un compromis possible concernant l'établissement du Comité spécial. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une tâche qui nous concerne tous et je veux espérer que l'effort engagé se maintiendra sans relâche tout au long de la session. Je tiens à bien souligner qu'il ne fait aucun doute à mon sens que le principal obstacle à l'établissement de ce comité spécial vient de la position de celles des délégations qui ne sont pas disposées à négocier cette interdiction à laquelle la communauté internationale attache la plus haute priorité.

Il en est de même pour le point 2. Certaines délégations ne déguisent point qu'à leur avis, la Conférence n'est pas l'organe approprié pour négocier des mesures multilatérales de désarmement nucléaire. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais établi de Comité spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. Tout ce que ces délégations permettent à la Conférence de faire, c'est de se livrer à un débat vague, général et de préférence non structuré sur la question.

Cette Conférence suit dans ses travaux la règle du consensus. Il est donc finalement apparu que toute action sur le point 2 allant dans le sens souhaité par la majorité était impossible; mais il y avait quand même moyen d'engager un débat qui aurait à tout le moins permis de souligner l'importance du point 2, d'axer l'attention sur ses aspects prioritaires et d'examiner les propositions existantes. Je suis arrivé à la conclusion que c'était un effort qui en valait la peine et j'ai fait de mon mieux pour proposer aux membres de la Conférence un cadre de travail mutuellement acceptable. Nous avons à un moment frôlé le consensus; mais certaines délégations ont craint que le débat, sous la forme suggérée, ne soit pas suffisamment structuré si la liste des questions n'était lue qu'en réunion officieuse, alors que d'autres délégations étaient contre l'idée d'annoncer la structure et le contenu en séance plénière. C'est ainsi que, tout au long de la session de printemps, aucune mesure n'a été prise touchant le point 2 et, pour ma part, je le regrette. Il n'y a pas longtemps, des propositions importantes de désarmement nucléaire ont été présentées. C'est le cas de la proposition soviétique du 15 janvier 1986, qui vise à débarrasser le monde de l'arme nucléaire avant la fin du siècle. Cette proposition, certains peuvent l'appuyer; elle peut en amener d'autres à poser des questions, d'autres encore à suggérer des formules de rechange. J'estime que le dialogue que nous avons eu l'an dernier à ce propos et sur d'autres propositions n'a pas été inutile. Il est souhaitable de le poursuivre et de l'approfondir. J'espère que nous trouverons sans tarder le moyen de régler les problèmes de procédure pour nous engager dans un examen sérieux et concret des points 2 et 3.

J'ai beaucoup de respect pour les efforts que déploie l'ambassadeur García Robles du Mexique à la Présidence du Comité spécial pour le Programme global de désarmement. S'il n'a pas été possible d'y faire de solides progrès, c'est que sur un certain nombre de questions qui se posent depuis longtemps la position de plusieurs pays reste immuable. J'ai appelé l'attention de la Conférence au milieu du mois sur le fait que nous en étions arrivés au point où il nous fallait achever nos travaux sur le projet de Programme global de désarmement et en envoyer le texte à New York pour

(Le Président)

adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies avant la fin de sa quarante et unième session. Apparemment, l'intransigeance de certaines délégations sur des problèmes prioritaires est devenue un obstacle permanent à l'achèvement des travaux.

Le Comité des armes radiologiques n'a pas pu réaliser de progrès substantiels, mais il a procédé à un échange de vues sur la meilleure manière de faire avancer les travaux dans les deux voies examinées. Cela permet d'espérer que, une fois réglées les questions de procédure, les négociations reprendront dans une perspective nouvelle et que les positions sur le fond seront plus souples.

Je voudrais dire enfin que je suis profondément convaincu d'une chose et c'est que la Conférence du désarmement aurait tout à gagner à se défaire d'un grand nombre de problèmes qui sont purement de procédure et auxquels il lui faut faire face année après année. J'ai retiré de mon expérience de président pour le mois d'avril la certitude que cette Conférence pourrait considérablement accroître son efficacité si elle se reprenait et décidait de mettre en pratique une procédure simple et raisonnable, en particulier pour ce qui est de l'établissement de ses organes subsidiaires.

Qu'on veuille bien me permettre, avant de conclure, de citer un texte vieux de 80 ans, mais qui reste valable. Il est extrait des actes de la deuxième Conférence internationale de la paix, qui s'est tenue à La Haye :

"Examinons le problème de la limitation des armements tel qu'il a été présenté récemment dans des propositions vigoureusement contestées par les gouvernements comme par la presse. Il n'est que trop facile de rappeler les avantages [de cette approche] : réduction des dépenses publiques et privées, élimination d'un système de paix armée ruineux aussi bien qu'illogique. Il est inutile de s'étendre là-dessus. C'est la simplicité même de ce concept qui est le gage de sa validité. Un enfant même ne s'y tromperait pas : c'est la guerre qui est coûteuse et difficile, la paix qui est facile et bon marché."

On doit ces mots à M. W.T. Stead. Suivons sans défaillance ce message; faisons lui confiance : il est manifeste que la paix et le désarmement vont de pair.

Je voudrais en terminant remercier le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Komatina, le Secrétaire général adjoint, l'ambassadeur Berasategui, tous leurs collègues du secrétariat ainsi que les interprètes pour l'efficacité avec laquelle ils m'ont apporté leur concours. Je tiens aussi à remercier toutes les délégations qui ont collaboré avec moi dans la tâche, même si elle s'est avérée quelque peu ingrate, de mettre en avant certaines questions inscrites à notre ordre du jour. J'aimerais enfin souhaiter à ceux qui quittent Genève un agréable voyage de retour chez eux et à tous une intersession féconde. J'espère que nous nous retrouverons en juin porteurs d'instructions plus souples encore et que cela nous permettra d'aller de l'avant pendant la session d'été.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. YAMADA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je ne voudrais pas prolonger la séance d'aujourd'hui, mais j'aimerais faire quelques observations à la suite de votre déclaration de clôture, Monsieur le Président. C'est avec grand intérêt que j'ai écouté le résumé des travaux effectués sous votre présidence, au mois d'avril. Je tiens à vous remercier sincèrement, au nom de ma délégation, des efforts inlassables que vous avez déployés, en particulier pour faire avancer nos travaux concernant des points de l'ordre du jour sur lesquels il nous reste encore à nous entendre quant à la manière de procéder.

Je tiens à faire quelques remarques à propos du point 1 : interdiction des essais nucléaires. J'ai déjà abordé le sujet à deux reprises en séance plénière; aussi serai-je bref. Je suis certain d'exprimer les sentiments d'un groupe de pays occidentaux en disant que je partage votre déception devant l'absence de progrès à cet égard et, au nom d'un groupe de délégations occidentales, je voudrais vous dire combien a été apprécié le rôle précieux que vous avez joué en votre qualité de président, touchant le point 1. Nous continuons d'y attacher un rang de priorité élevé et nous partageons l'espoir exprimé à cette session de printemps par de nombreuses délégations qu'il y aura bientôt un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et que celui-ci pourra entamer sans tarder des travaux de fond.

Les questions et aspects liés à l'interdiction des essais nucléaires que cette Conférence peut et doit étudier sont nombreux et la délégation canadienne a présenté aujourd'hui de nouvelles et très utiles données à cet égard. De l'avis d'un groupe de pays occidentaux, le projet de mandat contenu dans le document CD/521 reste un cadre viable pour engager de tels travaux.

Par ailleurs, nous apprécions vivement l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, de chercher un terrain d'entente pour concilier les diverses positions exprimées jusqu'ici. Nous sommes prêts à poursuivre l'étude de la proposition du Président et à en faire la base de nouvelles consultations en vue de la reprise de la session.

Si notre intersession commence, il vous reste en revanche à exercer votre mandat pendant un mois environ. J'espère sincèrement que vous poursuivrez la recherche d'une solution. Pour ma part, je n'épargnerai aucun effort pour vous soutenir dans cette entreprise. Ne rejetons sur personne le blâme de nos échecs, car ce n'est pas ainsi que la Conférence pourra engager des travaux productifs.

Avant de conclure, je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Tarmidzi, de l'Indonésie, qui vient se joindre à nous. Pays voisins dans le Pacifique, le Japon et l'Indonésie entretiennent des relations des plus cordiales. Je me ferai un plaisir de travailler en étroite collaboration avec l'Ambassadeur.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et de ses mots aimables concernant l'initiative du Président. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. BARTHELEMY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est donnée de saluer l'arrivée du représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tarmidzi, et de l'assurer que ma délégation coopérera avec lui dans nos travaux communs.

Je voudrais aussi mettre à profit cette occasion pour rejoindre le représentant du Japon et saluer la manière équitable, équilibrée et créatrice avec laquelle vous avez présidé la Conférence au mois d'avril ainsi que le rôle constructif que vous avez joué, en particulier à propos du point 1. Cela dit, je me crois tenu de signaler que dans votre résumé des travaux de la Conférence ce printemps et en avril, vous avez, me semble-t-il, quelque peu modifié le ton et l'option qui étaient les vôtres, peut-être pour les rapprocher davantage de la position du groupe dont vous faites partie. Vous en aviez bien sûr tous les droits et il vous revient d'évaluer comme vous l'entendez les travaux de la Conférence. Vous comprendrez qu'il en est évidemment de même pour les autres délégations et que leur évaluation à elles peut différer de la vôtre, tout président que vous êtes. Je ferai écho à l'ambassadeur Yamada, qui a vivement invité toutes les délégations à axer leur effort sur des propositions et sur un travail constructifs et à éviter, dans toute la mesure du possible, de rejeter le blâme sur autrui.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je ne sache pas que dans ma déclaration de clôture j'aie désigné de délégation nommément ni rejeté le blâme sur un groupe de délégations. Je voudrais maintenant savoir si quelqu'un souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

Avec cette séance plénière s'achève la première partie de la session de 1987 de la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 9 juin, à 10 heures.

La séance est levée à 12 heures.